



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA**  
**Séance 3 novembre 2025 à 19h00 /**  
**2025eko azaroaren 3ko biltzarra, arratseko 19:00ak**

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
28 octobre 2025 / 2025eko urriaren 28a	27	19

**Etaient présents / Hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémie SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

**Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :**

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri) Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Antoine COGNAUD (k) à Marc GRACY (ri)

Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

**Absents / Hor ez izenak :** Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Ann SIMON

**2025-56 Demandes de subventions pour l'aménagement et l'extension de la crèche Loretxoak / Loretxoak haurtzaindegiko arramoldatze eta hedatze proiektuarendako diru laguntzen galderak**

Par délibération en date du 2 juillet 2025, le conseil municipal avait approuvé le projet de relocalisation et d'extension de la crèche Loretxoak dans les locaux de la maison de l'Enfance qui seront libérés par l'Ikastola à partir du mois de juillet 2026.

En effet, créée en 2010 à la résidence Sagardia (quartier Serres), la crèche associative Loretxoak montre aujourd'hui ses limites structurelles et fonctionnelles. L'équipe dirigeante de l'association a établi un diagnostic et présenté l'opportunité de relocaliser la crèche dans les locaux de l'Ikastola situés au cœur du village, ce qui offrirait une réponse concrète aux besoins identifiés. Un COPIL (constitué d'élus en charge de la petite enfance, des affaires sociales et des finances, des parents bénévoles de l'association Loretxoak, des professionnels travaillant au sein de la crèche, de l'animatrice du RPE, de la PMI du Département et de la CAF) a été créé et s'est réuni à différentes reprises afin de travailler sur le projet de relocalisation de la crèche.

Une étude de faisabilité a été confiée à l'architecte Camille LORIN qui a établi des plans et un chiffrage des travaux de réaménagement des locaux qui s'élève à 522 833,33 € HT.

Le projet de déménagement de la crèche remplirait plusieurs objectifs :

- Augmenter la capacité d'accueil de 17 à 20 places (potentiellement 24 places), en conservant l'équipe de professionnels actuelle
- Améliorer la qualité des locaux (optimisation des espaces, accessibilité, luminosité)
- Bénéficier d'espaces extérieurs en partie végétalisés
- Renforcer l'ancre territorial et l'inclusion sociale dès le plus jeune âge
- Faciliter les mobilités douces et la participation à la vie du village

De même, les enjeux de cette relocalisation seraient de :

- Répondre à la dynamique démographique et à la demande croissante de solutions de garde
- Soutenir l'égalité professionnelle femmes-hommes en facilitant la reprise ou le maintien dans l'emploi
- Valoriser le vivre-ensemble et le lien intergénérationnel à l'échelle locale
- Pérenniser la structure de la crèche associative, via un meilleur équilibre financier

Enfin, ce projet apporterait les bénéfices suivants :

- Offre d'accueil plus accessible, qualitative et adaptée aux besoins des familles
- Intégration des enfants dans la vie culturelle, sociale et éducative du village
- Renforcement de l'attractivité résidentielle d'Ascaïn
- Contribution au développement durable par la promotion des mobilités douces

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la CAF des Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** M. le Maire à déposer une Déclaration Préalable pour modification de façade (modification d'une ouverture et création d'une ouverture) et une demande d'Autorisation de Travaux pour les travaux intérieurs au titre des ERP pour l'accessibilité et la sécurité incendie.

**SOLLICITE** l'Etat pour une subvention au titre de la DETR 2026 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL 2026 (Dotation soutien Investissement Local) à hauteur de 25 % du montant de l'estimation, soit 130 708,33 €.

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Europe à hauteur de 20 % du montant de l'estimation, soit 104 566,66€

**CONFIRME** la demande de subvention auprès de la CAF à hauteur de 34,91 % du montant de l'estimation, soit 182 500 €.

**ARRÊTE** le plan de financement de la manière suivante :

Dépenses : 522 833,33 €

Recettes :

Subvention DETR/DSIL : 130 708,33 € (25 %)

Subvention CAF : 182 500 € (34,91 %)

Subvention Europe : 104 566,66 € (20 %)

Autofinancement Commune d'Ascaïn : 105 058,34 (20,09 %)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitarbez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

